

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/60

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille quatorze et le jeudi 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 18 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT. **REÇU**

Présents suppléants :

M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : M. COUROUAU

Le - 3 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

OBJET : SOCIAL - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PORTAGE DE REPAS

Le Président rappelle qu'un marché public à procédure négociée a été lancé le 06.08.14 afin de répondre au besoin en « fourniture de repas froid à destination des personnes âgées et ou en perte momentanée d'autonomie » du service de portage de repas de la vallée d'Ossau pour une durée de deux ans.

Le cahier des charges diffusé avec la consultation reprenait la même demande en termes de contenus de plateaux repas et d'exigences sanitaires que lors du premier marché mais insistait plus particulièrement sur la qualité des produits et la mise en valeur de circuits courts.

Monsieur le Président rappelle les critères de sélection :

Libellé	Pourcentage
Qualité des produits proposés et variété de l'offre et des compositions de plateaux, renouvellement de la carte.	50 %
Prix	30 %
Organisation du service, continuité du service, respect des délais de livraison	20 %

Trois offres ont été reçues avant le 05.09.14, date fixée comme limite de remise des plis.

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les résultats de l'analyse des offres :

Classement après analyse	Traiteur Larrieu (Louvie-Juzon)	1	Ansamble (Artix)	2	Le comptoir des pays de l'Adour (Bas-Mauco)	3
---------------------------------	---------------------------------	---	------------------	---	---------------------------------------------	---

La proposition retenue prévoit un prix d'achat des repas, pain compris à 6.00 € TTC.

La livraison sera toujours assurée par le personnel de la communauté des communes avec le véhicule isotherme prévu à cet effet.

Le Président précise que les crédits correspondants ont été inscrits au BP 2014.

Le Président entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
(1 ABSTENTION : M. SANZ)

APPROUVE le présent rapport,

AUTORISE, M. le Président à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

